

Conseil municipal du 23.11.2018

Convocation en date du 16.11.2018

Début de séance 20h

Présent(s) :

Bernard RUAL, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Adjoints

Gérard MORATILLE, Marcelle LAGARDE, Rémi BESNIER, Carla LELIEVRE, Alain SAGE,

Laurence TER-HEIDE, Emilie CHARTAGNAC, Daniel CHASSEING,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Delphine CLEDAT, Etienne ANGLERAUD, Jean-Pierre GOUMONDIE

1- Rapport d'activités SUEZ 2017

Présenté par Mr DESCAT

La synthèse du rapport est annexée au présent compte rendu.

Ces derniers jours, une chute des ressources en eau sur le point de captage de Remenieras est constatée. Cette problématique devra amener la commune de Chamberet à réfléchir sur comment maintenir la ressource en eau en période d'étiage. (Interconnexion des unités avec pompe de refoulement depuis le réseau principal).

Une amélioration dans l'information à l'utilisateur pour la relève des compteurs est développée par le délégataire. (SMS, Mail..)

2- Devenir du Village vacances de Scoeux

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 21 septembre, il avait présenté la situation avec la société Sarl Les Roches de Scoeux et notamment la dette qui s'élevait à 99 000€ et sa volonté de faire la rupture de la DSP à compter du 15 novembre 2018.

Suite à la procédure de rupture anticipée de la DSP entre Sarl Les Roches de Scoeux et la commune à l'initiative de la commune, le gestionnaire n'a remis aucun document concernant l'exercice 2017, n'a versé aucun acompte. Il ne s'est pas présenté ou fait représenter pour réaliser l'inventaire avant le 15.11.2018, date de rupture anticipée de la DSP.

Le constat d'huissier réalisé le 19.11.2018 atteste que Sarl Les Roches de Scoeux occupe toujours les lieux.

Monsieur l'inspecteur du trésor public poursuit les oppositions à tiers détenteurs pour recouvrer une partie des sommes dues (loyers et activités)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires concernant la rupture anticipée de la DSP avec la Sarl Les Roches de Scoeux,
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- autorise le maire à ester en justice si nécessaire.

3- Projet au parc résidentiel des Roulottes des Monédières

Une rencontre avec Mr Carrigan a eu lieu le 8 novembre 2018

Ce chef d'entreprise de 260 salariés a une activité orientée vers le tourisme fluvial et l'hôtellerie restauration en Bourgogne.

Il a présenté son bilan comptable de l'activité 2018 (clôture au 30.09)

Il témoigne d'une baisse d'activité mineure de 1.7% malgré l'installation de nouveaux hébergements insolites.

Ce déficit s'explique par un déficit de nuitées. Les avis des visiteurs sont très positifs. Malgré une plateforme de commercialisation efficace ; les réservations en dehors de la période juillet aout restent fragiles.

Les orientations et projets proposés par Mr Carrigan :

- o Limiter le déficit et renforcer l'activité

- Regrouper les hébergements existants actuellement sur le site auprès du bâtiment d'accueil
- Créer un autre espace de résidences de loisirs avec des hébergements privés de +/- 40m² sur une parcelle de 200m². Les propriétaires viendraient en résidence secondaires le WE et pourraient mettre leur bien en location en dehors de leur période d'occupation.
- Pour finaliser ce projet Mr Carrigan doit être propriétaire du site et propose de racheter le complexe existant.

De plus si cette nouvelle activité fonctionne bien il souhaiterait la développer et sollicite de la commune de voir si une surface supplémentaire de +/-10000 m² pourrait être vendue.

Il souhaite construire un logement de fonction et inscrit toutes les activités présentes et à venir dans la recherche de partenariat et de collaboration avec les ressources locales.

A ce jour le parc résidentiel est équipé d'une cinquantaine d'emplacements pour 37 installés.

Si la commune n'accompagne pas cette demande elle prend le risque de voir partir cette activité et est dans l'incapacité de trouver des investisseurs pour une reprise. Accepter cette proposition consolide et pérennise l'activité sur le site.

La commune propose un prix de vente équivalent au capital restant dû sur cette opération immobilière, soit 125 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de vendre le complexe au prix de 125 000€ et autorise le maire à réaliser les démarches administratives pour procéder à la vente et signer les documents y afférant.

En ce qui concerne la demande d'achat de surface supplémentaire ; la commune propose la vente d'une parcelle de 10000 m² environ située au-dessus et contigu au parc (plan de masse mis en annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte de vendre une parcelle de +/- 10000 m² au prix de 1€ le m²
- Demande que la végétalisation existante soit respectée.
- Autorise le maire à réaliser les démarches administratives pour procéder à la vente et signer les documents y afférant.

4- **Modification de la contractualisation avec le Conseil Départemental de la Corrèze**

La contractualisation avec le CD s'est signée en 2017 alors que des projets n'avaient pas encore émergés et restent à prioriser. Dans le cadre de la clause de revoyure, le maire a négocié de modifier et de hiérarchiser les opérations à prendre en compte.

Les nouveaux besoins :

- Créer un marché couvert entre l'école maternelle et le crédit agricole
- Retravailler les revêtements de la place du Champ de Foire (réfection et planéité pour un meilleur confort des installations pendant les manifestations)
- Améliorer le terrain de tennis. Le nombre de licenciés chambertins est en croissance ; le club devient le club de tennis Monédières. Le terrain de Chamberet en l'état ne permet pas de pouvoir recevoir des matchs de compétition ; néanmoins une amélioration raisonnable pourrait le permettre
- Acheter une balayeuse pour nettoyer les voiries après les orages violents de plus en plus fréquents
- Aménager et sécuriser l'entrée du bourg, route d'Uzerche en regard des activités de la zone artisanale.

En contrepartie le projet de rénovation énergétique de la maison Roux est retiré de cette contractualisation ; la commune ira chercher d'autres aides. (DETR, FSIL)

Les fenêtres de la Maison Roux vont être changées avant mi-décembre 2018 et subventionnés par le fonds TEPCV.

Le programme d'aménager la cave voûtée de la maison Roux est maintenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les modifications apportées à la contractualisation et autorise le maire à signer les documents modificatifs.

5- Logement Louyot route des Fossés

Le devenir de cette maison est à la main de la justice. Suite à une rencontre avec la propriétaire et un contact avec le liquidateur, il est demandé si ce patrimoine pourrait intéresser la commune du fait de la construction de la résidence senior.

Une visite sur site a eu lieu début novembre avec l'agence immobilière. Le bâtiment comporte plusieurs appartements et présente un accès à du terrain sur l'arrière.

L'idée en cas d'acquisition serait de pouvoir réaliser un parking privé réservé à la résidence et aux logements de la maison.

Le maire propose une fourchette d'achat entre 35000 à 45 000€. La commune devra envisager des travaux de rénovation et ou démolition ; une partie étant plus dégradée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition d'achat dans une fourchette de 35000 à 45000 € max et autorise le maire à réaliser les démarches administratives et signer les documents afférents à cette vente.

6- Aménagement de la MSAP

Une rencontre a eu lieu avec Mme GONIN, directrice régionale de la Poste afin de travailler sur la MSAP qui a une distribution des espaces peu fonctionnelle et peu attractive.

Des aménagements sont à prévoir :

- Par la commune (déplacer une cloison afin de permettre l'accessibilité au DAB ainsi que le changement de l'ensemble des fenêtres (travaux repérés en vert sur le plan joint en annexe).,
- Par la poste dans l'aménagement intérieur.

Ces travaux devront être réalisés sur la même période pour maintenir l'accès au public au maximum.

7- Création de la SEM

La commune a le projet de créer une ou deux chaudières afin de desservir le groupe –Ecole/ Mairie /Cantine – d'une part et le groupe – Poste Coworking et logements/ Résidence Seniors//Salle des Fêtes / Maison Roux- ou réfléchir à l'installation d'une chaudière avec un réseau de chaleur avec des branchements privés (Hôtel de France par ex).

Le pays de Tulle était à l'initiative de ce projet ; l'objectif étant :

- De regrouper les projets et les utilisateurs de chaudière bois afin d'accompagner les porteurs de projets,
- De mutualiser les commandes de fourniture, les maintenances
- De développer la filière bois en local et de favoriser un circuit court sur la production des combustibles
- D'avoir une incidence sur le prix de vente de la chaleur,
- De laisser l'économie générée dans le territoire de proximité.

Ce projet est repris par Tulle Agglo et porté par la SEM qui regroupe 10 communes.

Son financement se répartit entre un capital social issu pour 49% d'un collège privé (caisse des dépôts, Coffely et Correze Habitat qui apporte sa contribution en nature avec la chaudière bois à côté EHPAD Chamberet) et pour 51% d'un collège public détenu par les communes adhérentes.

Les projets pourront être aidés par ADEME et fonds régional dans la limite de 45% de subventions cumulées.

Les appels de fonds se feront au fur et à mesure de l'avancée des projets.

Le périmètre d'action de la SEM n'est pas figé à l'énergie bois mais pourra se diversifier avec d'autres types d'énergies (photovoltaïque, méthanisation) et développer des réseaux.

Mr Bellouin, en charge de la transition écologique sera invité lors du prochain conseil municipal pour apporter des compléments d'information sur ce sujet.

8- Comptoir des Plantes

Ce bâtiment est dorénavant loué pour 500 m² au secours populaire et pour 600m² à l'entreprise adaptée.

Le loyer sera évolutif sur 3 ans.

Pour le secours populaire 300€/mois la 1ere année, 400€/mois la 2eme année puis 500€/mois

Pour l'entreprise adaptée 380 €/mois la 1ere année, 460 €/mois la 2eme année puis 600 €/mois

La dénomination du site Comptoir des Plantes va être remplacée par **Espace Chamberet Solidaire**.

Les travaux sur les circuits électriques sont réalisés pour séparer les deux zones d'activités.

Des travaux de chauffage devront être réalisés pour séparer les consommations des 2 espaces.

Une étude de faisabilité et devis sont en cours de réalisation et l'estimatif devra parvenir avant le vote du budget 2019.

Pour l'hiver 2018/2019 le chauffage va être remis et une répartition sera faite entre les deux locataires.

9- Coupe de bois 2019

L'assiette des coupes pour 2019 est prévue sur les parcelles 25 (6h25) et 26 (9h23) de la section Bonnat les Borderies (coupe d'amélioration)

10-Questions diverses

Les sectionnaux : ce jour il existe des divergences de la part de certains agriculteurs sur les surfaces retenues par la mairie.

Après avis de la commission agricole, un compromis devra être trouvé entre l'exploitant et la mairie pour lisser ce désaccord et mettre en œuvre les baux.

Adressage : une réunion d'information aura lieu le 03.12.2018 à la médiathèque.

R Besnier en charge de ce dossier a présenté les modifications d'adressage (route, chemin et impasse ainsi que les nouveaux noms)

Projet d'une nouvelle activité sport nature

Mr Mazzalovo souhaite développer une activité de buggy électrique. Il lui sera proposé un espace de 50m² dans les locaux du bâtiment Chaumeil à côté du cimetière

Demande d'affouage

Mr et Mme Ter-Heide sollicitent leur droit d'affouage. Leur demande sera transmise à ONF qui leur attribuera une parcelle.

Location des tables et chaises aux commerçants

Le maire souhaite qu'en cas de demande d'un commerçant dans le cadre de son exercice, les tables et chaises de la commune lui soient mises à disposition à titre gracieux comme pour les associations, afin de soutenir l'activité commerçante et artisanale.

Devant les divergences des élus ; ce point sera abordé lors de la commission artisans et commerce où il pourrait être proposé que le commerçant ou artisan demandeur devra être membre de l'association pour bénéficier de cette mise à disposition.

Participation au syndicat d'électrification

La participation de la commune s'élève 19000 € pour 2019.

La fédération électrique propose l'enfouissement des réseaux sur la route d'Eymoutiers pour un montant de 155 000€ avec un reste à charge pour la commune de 26 000€ à payer en 2020.

Il est demandé qu'une réflexion soit menée au fur et à mesure des travaux sur le changement des réverbères (nombre, ampoule à led et dispositif photovoltaïque)

Demande d'adduction à Chaverivière

Mr Mazaud sollicite une adduction sur 800m au vu de son projet de bâtiment agricole.

Il va falloir vérifier le rendu de la demande du PC, la faisabilité, le coût et le montant de la participation de l'exploitant.

Réhabilitation des logements au-dessus de la Poste

Pas d'avancée sur ce dossier

La Croix des Morts est très abimée et doit être réparée (cf petit patrimoine COM COM)

Choix du colis de Noel et du menu du repas des Aînés 2018

Fin de séance 23h30